



République Française
Département de la Moselle
Ville de Bousse

Envoyé en préfecture le 26/09/2024
Reçu en préfecture le 26/09/2024
Publié le
ID : 057-215701020-20240925-DEC20250925_01-AU

N°20240925/01

DECISION DU MAIRE

portant signature d'un contrat « Horizon Villages Infinity » relatifs aux logiciels métiers de la collectivité

Le Maire de Bousse (Moselle) ;

VU les articles L2122-17 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020, portant délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire ;

VU le Code Général de la Commande Publique,

CONSIDERANT que le contrat « Horizon Villages Cloud » correspondant aux logiciels métiers de la collectivité arrive à échéance au 1^{er} novembre 2024,

DECIDE

Article 1^{er} : De valider l'offre « Horizon Villages Infinity » de la société JVS Mairistem portant sur l'abonnement aux logiciels métiers de la Collectivité relatifs aux finances, à la gestion des ressources humaines et aux administrés (Etat civil, élections, population,..).

Article 2 : Le coût de l'abonnement annuel est 11 294.40€ TTC.

Article 3 : La durée de l'engagement est fixée à 3 ans.

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision. Une ampliation sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville et au Comptable de la Collectivité, ainsi qu'une communication à l'Assemblée délibérante lors de sa toute prochaine séance.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à BOUSSE le 25/09/2024

Le Maire,
Pierre KOWALCZYK

